ART. 43 N° **259**

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 259

présenté par Mme Ménard

ARTICLE 43

Supprimer les alinéas 23 à 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les syndicats de médecins et de pharmaciens s'opposent à cette mesure en ce qu'elle rend les prescriptions médicales plus complexes et les relations avec les patients plus conflictuelles.